Image not found or type unknown

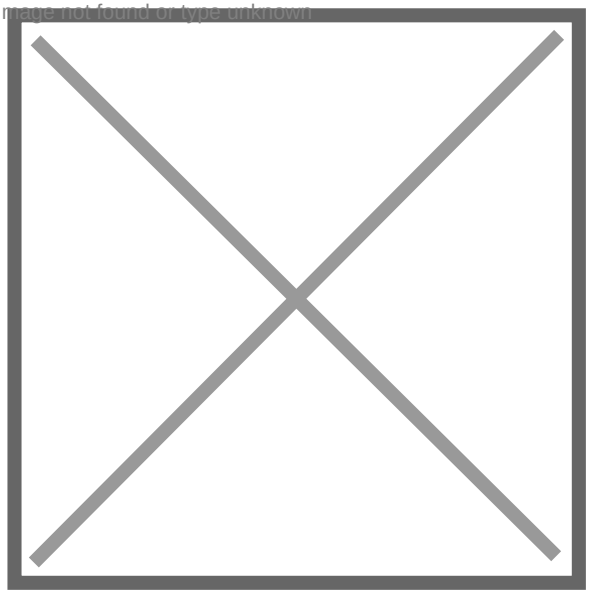

Recours contre décision du Syndic

Par **AlexisV**, le **11/02/2015** à **17:43**

Bonjour,
Je viens d'acheter un appartement que je rénove. Dans le cadre des travaux, j'ai besoin de couper le chauffage qui est collectif afin modifier l'emplacement de certains radiateurs (pose de vannes). L'interruption n'excédera pas une journée.
Le président de l'assemblée des copropriétaires est d'accord mais le syndic refuse catégoriquement, prétextant avoir le dernier mot en la matière.
En a-t-il le droit? Quels sont les recours possibles et les démarches à suivre svp?
Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **11/02/2015** à **19:33**

Bonjour,
Le président de l'assemblée des copropriétaire est un titre éphémère qui n'existe que durant l'assemblée générale.
Peut-être voulez-vous parler du président du conseil syndical ? Celui-ci n'a pas le pouvoir que vous semblez lui prêter...
C'est bien avec le syndic qu'il vous faut négocier, voir même déposer une résolution en assemblée générale selon l'étendue de vos travaux.
De toute façon, une intervention sur l'installation de chauffage, si elle nécessite la coupure, voir même une vidange, ne pourra être faites que hors période de chauffe.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés